

Publication

NOUVELLE DÉMARCHE DE SAISIE DES DEMANDES DE CHÔMAGE PARTIEL À PARTIR DE FÉVRIER 2026

Résumé / Contenu

APERÇU DES CHANGEMENTS LES PLUS NOTABLES PAR RAPPORT À L'ANCIENNE DÉMARCHE

FONCTION DE DUPLICATION

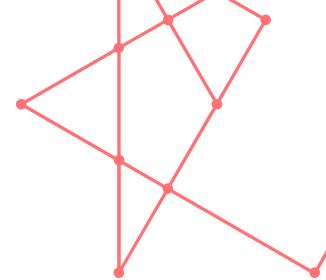
Afin de mieux cerner les besoins des entreprises et dans un souci de simplification administrative, le ministère de l'Économie a adapté la démarche de saisie des demandes de chômage partiel. Cette démarche sera active à partir du 1^{er} février 2026.

Le ministère tient à informer les usagers de la démarche de prévoir un temps de préparation prolongé lors de la première saisie.

Pour d'éventuelles nouvelles saisies, il sera dorénavant possible de dupliquer une démarche à travers la fonction de duplication. Plus de détails quant à cette fonction se trouvent en fin de note.

APERÇU DES CHANGEMENTS LES PLUS NOTABLES PAR RAPPORT À L'ANCIENNE DÉMARCHE

- Source de la demande d'octroi



Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- ▶ Source de la demande d'octroi
 - ... L'entreprise et son activité
 - ... Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
 - ... Situation de l'emploi
 - ... Projection
 - ... Déclaration sur l'honneur

Source de la demande d'octroi

Source*

*

Conjoncturelle
 Structuelle
 Cas de force majeure
 Lien de dépendance économique

Veuillez cliquer sur ce [lien](#) pour de plus amples renseignements.

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ÉTAPE SUIVANTE >](#)

Remarques : Des informations quant à la source du chômage partiel peuvent être consultées en cliquant sur le lien marqué en bleu.

• L'entreprise et son activité

Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- ✓ Source de la demande d'octroi
- ▶ L'entreprise et son activité
 - ... Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
 - ... Situation de l'emploi
 - ... Projection
 - ... Déclaration sur l'honneur

L'entreprise et son activité

Présentation de l'entreprise et de son activité principale et connexes

Description*

/

Répartition approximative du chiffre d'affaires

Luxembourg (%)*	<input type="text" value="0"/>
Union européenne (%)*	<input type="text" value="0"/>
Autre (%)	<input type="text" value="100"/>

Entreprises concurrentes

Noms des entreprises concurrentes* [+](#)

Etat actuel et prévisionnel du carnet de commande*

/

• Effectif au Luxembourg

Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- ✓ Source de la demande d'octroi
- ✓ L'entreprise et son activité
- ▶ Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
 - ... Situation de l'emploi
 - ... Projection
 - ... Déclaration sur l'honneur

Effectif au Luxembourg - Novembre 2025

Données relatives à la situation de l'emploi et description des moyens propres utilisés par l'entreprise pour maintenir un niveau normal d'emploi

Salariés au Luxembourg - Novembre 2025

Nombre de salariés CDI*	<input type="text" value="0"/>
Nombre de salariés CDD*	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'intérimaires*	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'apprentis*	<input type="text" value="0"/>
Nombre de salariés CDI et CDD	<input type="text" value="0"/>
Nombre total de salariés	<input type="text" value="0"/>

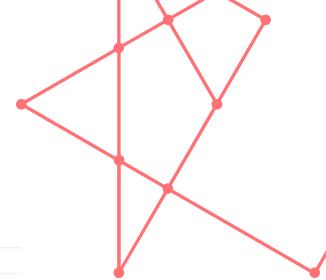
Effectif temps plein au Luxembourg - Novembre 2025

Nombre de salariés CDI*	<input type="text" value="0"/>
Nombre de salariés CDD*	<input type="text" value="0"/>
Nombre de salariés CDI et CDD	<input type="text" value="0"/>

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ÉTAPE SUIVANTE >](#)

Remarques : les données se rapportent toujours au mois précédent la saisie de la demande de chômage partiel. Dans le cas de figure ci-dessus, les données portent sur le mois de novembre 2025. La demande est à saisir en décembre 2025 et porte sur le chômage partiel du mois de janvier 2026.

• Situation de l'emploi



Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- ✓ Source de la demande d'octroi
- ✓ L'entreprise et son activité
- ✓ Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
- Situation de l'emploi**
- Projection
- Déclaration sur l'honneur

Situation de l'emploi

Données relatives à la situation de l'emploi et description des moyens propres utilisés par l'entreprise pour maintenir un niveau normal d'emploi.

Masse salariale

Coût salarial total y compris les cotisations sociales, primes et gratifications. Hors apprentis et Intérimaires

Masse salariale - Novembre 2025 (€) *

Salaire horaire moyen par salarié

Salaire horaire moyen par salarié y inclus part patronale des charges sociales. Hors apprentis et intérimaires

Salaire horaire moyen par salarié - Novembre 2025 (€) *

Pour les salariés CDI et les CDD, pendant la période des 12 mois qui précèdent l'introduction de la demande :

Nombre de licenciements pour des raisons inhérentes à la personne*

Date du dernier licenciement pour des raisons inhérentes à la personne

Nombre de licenciements pour des raisons non inhérentes à la personne*

Date du dernier licenciement pour des raisons non inhérentes à la personne

Nombre de personnes engagées*

Raison de la demande de chômage partiel*

Secteur(s) / département(s) touché(s) par le chômage partiel*

Prévisions de recours au chômage partiel pour le mois de 01/2026

Nombre de salariés en chômage partiel*

Nombre d'effectifs temps plein en chômage partiel*

Est-ce que des heures supplémentaires doivent être prestées par d'autres salariés ?*

Oui Non *

< Retour
REPRENDRE PLUS TARD
ÉTAPE SUIVANTE >

• Projection

Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- ✓ Source de la demande d'octroi
- ✓ L'entreprise et son activité
- ✓ Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
- Situation de l'emploi**
- Projection
- Déclaration sur l'honneur

Projection

Actions sur l'emploi ?*

Par exemple congé individuel et collectif, réduction volontaire du temps de travail, congé parental, réduction intérimaires, départs naturels, plans ou projets de formation professionnelle continue, réaffectation à d'autres départements, travaux d'entretien, etc.

Actions sur l'activité ?*

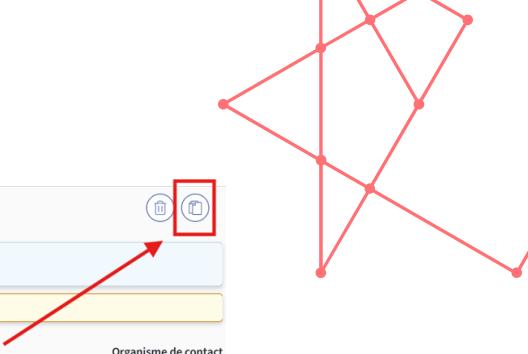
Par exemple recherche de nouveaux clients, développement de nouveaux produits, plan d'investissement ou de restructuration

Evolution à attendre pour les trois prochains mois (dégradation / stabilisation / amélioration) ?*

< Retour
REPRENDRE PLUS TARD
ÉTAPE SUIVANTE >

FONCTION DE DUPLICATION

Pour dupliquer une demande, il s'agira de sélectionner une démarche antérieure puis de cliquer sur la fonction de duplication indiquée en rouge ci-dessous.



MECO : Demande d'octroi de chômage partiel✓
2025-A005-138

Une fois votre démarche transmise, vous n'avez plus d'action à effectuer.
La clôture de votre démarche sera effectuée ultérieurement par l'administration compétente.

Vous avez au moins un message non lu associé à cette démarche. Consultez la section 'Communication'.

Etape 4/4
Transmis
[Voir les étapes](#)

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Economie

Dossier ?
Communication

Organisme de contact
Ministère de l'Economie
[Voir les coordonnées](#)

Nouveau message
1 communication, 1 non lue

Rechercher dans mes communications

• 16/12/2025
Bordereau de transmission Pièce jointe [Télécharger](#) Expéditeur Centre des technologies de l'information de l'Etat

[En savoir plus sur cette démarche](#)

Attention : en ce qui concerne la fonction de duplication, **toutes les données de l'ancienne démarche seront dupliquées dans une nouvelle démarche. Il s'agira d'adapter les champs qui ne sont plus à jour.** Au cas où le ministère de l'Économie détecte de manière répétée des données incohérentes, il se réserve le droit de **refuser une demande de chômage partiel !**

Pour de plus amples informations ou renseignements, le secrétariat du Comité de conjoncture se tient à votre disposition par téléphone au (+352) 247 84 707 et par E-mail à l'adresse emploi@eco.etat.lu.